

CRséance27052019

L'an Deux Mille Dix-Neuf le Vingt-Sept du mois de Mai à Vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN -dûment convoqués par le Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Philippe PAILLAT –Maire-pour la session ordinaire.

1 – Adoption du Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2019.

2 – Acquisition amiable terrain M. GIRAUD

Acquisition par la municipalité du terrain appartenant à M. GIRAUD cadastré AB458, permettant la modification futur de l'entrée de l'école publique pour un montant maximal de 1750.00€.

3 – Opération foncière : jardins Hermitage

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition d'échange de terrain formulée par M. AUDOUIN.

4 – Terrain de la Limouzinière : vente

Pour raison d'utilité publique, le Conseil Municipal a décidé la vente du terrain cadastré A 456 au profit du GAEC la Parilière pour un montant de 1€ symbolique en compensation de l'indemnité d'éviction non demandé par l'exploitant dans le cadre du projet d'éco lotissement.

5 – Convention SYDEV : lotissement la Prée

Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention SYDEV engageant les travaux d'éclairage publique au sein du lotissement la Prée pour un montant de 14 349.00€ TTC.

6 – Projet Pump Track

Le Conseil Municipal autorise la création d'un terrain pump track sur le bas de la parcelle AC 60. Une convention sera présentée au prochain Conseil Municipal pour réglementer l'utilisation de ce terrain.

7 – Indemnité de fonction : Maud CERVEAUX

Ce sujet est reporté à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

8 – Aide financière : voyage d'étude

Le Conseil Municipal a étudié une demande d'aide financière en faveur d'un voyage d'étude. La demande a reçu un avis défavorable.

9 – Budget commune : décision modificative n°1

Acceptée à l'unanimité.

10 – Budget commune : décision modificative n°2

Acceptée à l'unanimité.

11 - Lancement de la procédure de cession des parcelles B 1213, B 1135, B 1137 B 1260

Le Conseil Municipal décide le lancement de la procédure de la cession des parcelles B 1213, B 1135, B 1137 B 1260 pour une superficie de 1034 m² dans le but de les vendre à l'entreprise AGRI VS.

12 - Personnel Territorial : définition du ratio de promotion

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100% pour tous les grades et tous les cadres d'emplois.

Affiché le 3 juin 2019

Le Maire,

P. PAILLAT

Prochaine réunion le lundi 1^{er} juillet 2019 à 20 h 30